
Ajournement de l'appel nominal sur le remplacement des membres du comité de sûreté générale et levée de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ajournement de l'appel nominal sur le remplacement des membres du comité de sûreté générale et levée de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 25;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22506_t1_0025_0000_1

Fichier pdf généré le 09/07/2021

7

[On procède à l'appel nominal sur le remplacement des membres du Comité de sûreté générale. Plusieurs membres s'opposent à ce qu'il soit continué, ne pouvant être terminé que

fort tard. Ils demandent qu'il soit renvoyé à la séance de demain. Adopté (1)].

La séance est suspendue à minuit, et renvoyée au lendemain à 8 heures du matin (2).

(1) *J. Paris*, n° 579; *Ann. R.F.*, n° 243; *J. Fr.*, n° 676; *C. Eg.*, n° 713; *J. Perlet*, n° 678.

(2) *P.-V.*, XLII, 288. Minute de la main de Dubois-Crancé. Décret n° 10 180.

Procès verbal rédigé **En exécution du décret du 3 brumaire an IV. Signé, HENRY-LARIVIÈRE, BAILLY, DELECLOY, VILLERS, LAURENCEOT.** Voir *Arch. Parl.*, t. XCIII, fin de la séance du 2 thermidor, p. 372.